

CONTRAT D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

	<p>EUROPASKOLEN - EUROPÄISCHE SCHULE - ΕΥΡΩΠΑΙΚΟ ΣΧΟΛΕΙΟ - EUROPEAN SCHOOL - ESCUELA EUROPEA - ECOLE EUROPEENNE - SCUOLA EUROPEA - EUROPESE SCHOOL - ESCOLA EUROPEIA - EUROOPPA KOULU - EUROPASKOLAN</p>
<p>CONTRAT D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL</p>	

Entre les soussignés:

L' Employeur:	
Adresse:	Tel:
Domaine d'activité:	
Représenté par:	
Rôle:	

<p>Mr Brian Goggins Directeur de l' École Européenne Bruxelles I Avenue du Vert Chasseur, 46 1080 – Uccle (Brussels) – Belgique Telephone: + 32 (0) 2 373 86 11</p>

NOM COMPLET 'ÉTUDIANT	
Adresse:	
<p>Étudiant à École ci-dessus en Classe Secondaire __ S5 __ Section _____</p>	

<p>(Si mineur) l'étudiant est représenté par</p> <p>(Nom complet, lieu et date de naissance, type de relation avec l'adulte responsable)</p>

CONTRAT D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL



Il est convenu ce qui suit:

Article 1

L'Employeur fournira un stage à l'étudiant ci-dessus, actuellement inscrit à l'École Européenne de Bruxelles I.

Article 2

L'Employeur prendra en considération les besoins éducatifs de l'étudiant lors de l'attribution des tâches.

L'Employeur accepte que, dans sa relation avec l'étudiant, il est *in loco parentis* (c'est-à-dire qu'il a *un devoir de diligence raisonnable*) pendant la durée du stage.

Article 3

Le stage durera à partir de **Lundi** ___ / ___ / ___ **au Vendredi** ___ / ___ / ___ **inclusive**.

Les heures normales de travail commencent à h. _____ et fin à h. _____.

Article 4

Le superviseur du placement (c.-à-d. la personne-ressource) au sein de l'employeur est :

Mr/Mme _____

Rôle _____

Le maître de stage sera chargé de produire en temps utile une évaluation écrite du stage.

Article 5

La Coordinatrice de l'Expérience de Travail pour l'école est Mme Karina Huayamave.

Article 6

L'Employeur s'engage à informer l'École de toute absence de l'élève ou de tout autre problème pouvant survenir au cours du stage.

CONTRAT D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL



Article 7

Réciproquement, la Coordinatrice de l'Expérience de Travail pour l'école informera l'Employeur de tout problème pertinent dont ce dernier pourrait autrement ne pas être au courant.

Article 8

Pour ce contrat, l'étudiant, durant son stage, reste membre de l'École à laquelle il/elle est inscrit.

Aucun contrat de travail n'existe entre lui et l'Employeur.

Cette situation a pour conséquences:

- étant étudiant à temps plein, il/elle n'a droit à aucune rémunération pour ses services.
- pendant toute la durée du stage, il/elle reste couvert par les termes de la police d'assurance de l'École.

L'Employeur souscrira une police d'assurance couvrant sa responsabilité.

Article 9

L'Employeur couvrira les dépenses engagées sur le lieu de travail par l'étudiant à son initiative officielle.

Article 10

L'Employeur est tenu d'informer l'École et/ou les autorités sanitaires compétentes de tout problème médical dont il a connaissance pendant la période de présence de l'étudiant.

Article 11

L'étudiant se conformera aux règlements de travail en vigueur de l'Employeur, ainsi qu'à toute mesure supplémentaire que l'Employeur jugera utile d'introduire pour des raisons de santé et de sécurité.

Il/Elle s'engage en outre à respecter les règles de confidentialité, telles qu'exigées de tout employé.

CONTRAT D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL



Article 12

L'Employeur ou l'École aura le droit de résilier le présent Contrat, sous réserve d'une discussion préalable.

Dans ce cas, toutes les parties concernées doivent avoir été préalablement informées et consultées.

Article 13

Sauf incompatibilité avec les dispositions du présent Contrat, les conventions particulières déjà existantes entre les écoles et les organismes extérieurs de quelque nature que ce soit restent valables.

Le cas échéant, elles sont jointes ici.

Ce contrat est composé de cinq (5) pages et de treize (13) articles.

Le présent contrat est signé en trois (3) exemplaires originaux par l'Étudiant, l'Employeur et la Direction de l'École.

CONTRAT D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL



EUROPASKOLEN - EUROPÄISCHE SCHULE - ΕΥΡΩΠΑΙΚΟ ΣΧΟΛΕΙΟ -
EUROPEAN SCHOOL - ESCUELA EUROPEA - ECOLE EUROPEENNE -
SCUOLA EUROPEA - EUROPESE SCHOOL - ESCOLA EUROPEIA -
EUROOPPA KOULU – EUROPASKOLAN

POUR L'EMPLOYEUR

Timbre de l'employeur

« Lu et accepté »

_____,
Lieu

_____/_____
Jour

_____/_____
Mois

_____/_____
Année

POUR L'ÉCOLE

Timbre de l'école

Mr Brian Goggins

« Lu et accepté »

_____,
Lieu

_____/_____
Jour

_____/_____
Mois

_____/_____
Année



L'ÉTUDIANT

Signature de l'étudiant

« Lu et accepté »

_____,
Lieu

_____/_____
Jour

_____/_____
Mois

_____/_____
Année

Signature de l'adulte responsable

(Si l'étudiant est mineur)

« Lu et accepté »

_____,
Lieu

_____/_____
Jour

_____/_____
Mois

_____/_____
Année